



Ta banque suisse

**Ton Assurance
pour indépendants
Pour plus de sécurité**

Rester assuré en cas d'incapacité de travail et de gain complète en raison d'une maladie ou d'un accident? C'est possible.

Des coups du sort inattendus peuvent contrecarrer vos projets d'entreprise et vos activités professionnelles. Avec l'Assurance mensualités pour indépendants d'AXA Assurances SA, vous pouvez vous assurer contre les imprévus.

La transparence est la base d'une relation de confiance.

- + En cas de sinistre, vous recevrez les tranches de financement jusqu'à un maximum de CHF 2'500.- par mois versés sur votre compte de crédit.
- + En cas d'incapacité de travail, vous recevrez un maximum de 12 mensualités par sinistre et un maximum de 36 mensualités pendant toute la durée du contrat.
- + Dans le cas d'un contrat de financement, la dette résiduelle en cours est assurée jusqu'à CHF 65'000.- en cas d'invalidité ou de maladie grave.
- + Les paiements en cas de sinistre sont effectués même si vous êtes déjà couvert par d'autres polices d'assurance.

L'assurance mensualités pour les indépendants peut être souscrite dès la conclusion d'un contrat de financement ou à une date ultérieure.

Demander une assurance

- Rendez-vous dans l'une de nos succursales Cembra et signez vos documents contractuels directement sur place.
- Apportez une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité ou permis de conduire). Les personnes non suisses apportent leur titre de séjour avec eux.
- Il n'est pas nécessaire de remplir un questionnaire médical.



Rendez-nous visite dans l'une de nos succursales.

Obtenez plus d'informations gratuitement au 0800 814 800

Demandez votre crédit en ligne sur cembra.ch/credit

Les informations finales et les exigences pour une couverture d'assurance peuvent être trouvées dans les CGA du partenaire d'assurance AXA Assurances SA sur notre site web à l'adresse: cembra.ch/fr/assurances/assurance-mensualites-pour-personnes-exercant-une-activite-independante

Information:

Art. 45

loi sur la surveillance des assurances

Cembra Money Bank SA, Bändliweg 20, 8048 Zurich (ci-après «intermédiaire»), transmet des assurances mensualités en relation avec des crédits à la consommation, des crédits pour travailleurs indépendants et des contrats de leasing. L'assurance mensualités est proposée par AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur (ci-après «compagnie d'assurances»). L'intermédiaire a conclu un accord d'intermédiation en assurance et un contrat d'assurance collective avec la compagnie d'assurance. L'intermédiaire est responsable de toute erreur ou information incorrecte en rapport avec cette activité d'intermédiation, en particulier si des informations incorrectes sont fournies dans la présente brochure.

Les données personnelles que vous fournissez dans le cadre des contrats d'assurance seront transmises par l'intermédiaire à la compagnie d'assurance et traitées par celle-ci conformément aux informations indiquées dans la déclaration de souscription/confirmation d'assurance et dans les conditions générales d'assurance. Dans ce contexte, vos données à caractère personnel peuvent également être transmises aux sociétés du groupe de la compagnie d'assurance ainsi qu'aux coassureurs et réassureurs nationaux et étrangers en vue d'un traitement dans un but précis. Dans ces cas, le traitement de vos données personnelles est soumis aux réglementations respectives de protection des données du pays concerné. Dans le cadre de l'examen de la demande de souscription et, ultérieurement, lors de l'examen des sinistres, la compagnie d'assurance a le droit d'obtenir des autorités officielles et des tiers, en particulier des médecins et des employeurs, des informations pertinentes concernant la détermination de la prestation d'assurance. Dans la déclaration de souscription et dans les conditions générales d'assurance, vous autorisez la compagnie d'assurance à recevoir ces renseignements. L'intermédiaire traite vos données à caractère personnel afin de conclure un contrat (déclaration de souscription) et, le cas échéant, à des fins d'encaissement. L'intermédiaire peut conserver une copie des documents du contrat d'assurance et recevoir de la compagnie d'assurance les données à caractère personnel qu'il traite en relation avec la gestion du contrat, du recouvrement des créances et des réclamations. Les données sont enregistrées physiquement comme électroniquement et archivées conformément aux exigences légales de conservation applicables.

Accessible de manière flexible



+41 44 439 40 20



moneyprotect.ch



Visitez l'une de nos succursales
cembra.ch/fr/contact/succursales

4001 Bâle	Freie Strasse 39	9h00-18h00
3001 Berne	Schwanengasse 1	9h00-18h00
1701 Fribourg	Rue de la Banque 1	9h00-13h00, 14h00-18h00
1003 Lausanne	Place Chauderon 18	9h00-18h00
6901 Lugano	Via E. Bossi 1	9h00-18h00
6002 Lucerne	Weggisgasse 1	9h00-18h00
9001 Saint-Gall	Oberer Graben 3	9h00-13h00, 14h00-18h00
8401 Winterthour	Schmidgasse 7	9h00-13h00, 14h00-18h00
8021 Zurich City	Löwenstrasse 52	9h00-18h00

cembra.ch
Tél. 0800 814 800
(appel gratuit)

Cembra Money Bank SA
Bändliweg 20
8048 Zurich